



# SOMMAIRE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE ASSAINISSEMENT EAUX USEES COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES

**Pièce n° 1 : arrêté Municipal portant ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan local d'urbanisme(PLU), au zonage d'assainissement des eaux usées et au zonage d'assainissement des eaux pluviales en date du 06/02/2017**

**Pièce n° 2 : Délibération du conseil communautaire de la communauté Vallée des Baux Alpilles portant approbation du projet de zonage assainissement eaux usées de la commune de Maussane les Alpilles en date du 12/07/2016**

**Pièce n° 3 : Délibération du conseil communautaire de la communauté Vallée des Baux Alpilles portant approbation du projet de zonage assainissement eaux usées de la commune de Maussane les Alpilles en date du 22/09/2016**

**Pièce n°4: Le Dossier de zonage d'assainissement des eaux usées:**

**Notice de zonage et ses annexes**

**Note Méthodologique destinée à l'ARS**

**Carte superposition zonage / PLU**

**Pièce n° 5 : La décision de l'autorité environnementale exonérant le zonage d'assainissement d'évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas.**

**Pièce N°6 : Note afférente à l'enquête publique**

**Note de présentation** précisant les coordonnées du maître d'ouvrage ou du responsable du projet, plan ou programme, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet, plan ou programme et présentant un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet, plan ou programme soumis à enquête a été retenu.

**La mention des textes qui régissent l'enquête** publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation (art R123-8 Code de l'urbanisme).